

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021

Le budget annexe assainissement est géré comme un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Il est assujéti à la TVA et un plan comptable spécifique est appliqué (M49). Le financement de ce budget annexe doit être assuré essentiellement par l'utilisateur, dans un cadre prenant en compte la valeur économique du service rendu.

### I. La section de fonctionnement

DEPENSES PREVISIONNELLES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
O11 Charges à caractère général	415 583,88 €	383 525,16 €	323 234,47 €	479 732,15 €	156 497,68 €
O12 Charges de personnel	268 672,36 €	275 882,88 €	263 446,11 €	247 395,52 €	-16 050,59 €
65 Charges de gestion courante	14 952,61 €	15 710,78 €	14 435,70 €	19 769,45 €	5 333,75 €
O14 Atténuation de produit	65 999,00 €	140 370,00 €	101 748,00 €	82 365,00 €	-19 383,00 €
66 Charges financières	76 400,58 €	71 836,33 €	67 532,37 €	64 335,19 €	-3 197,18 €
67 Charges exceptionnelles	8 554,24 €	423,39 €	10 653,34 €	1 976,80 €	-8 676,54 €
68 Dotations aux amort, dépréciations des actifs		7 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €	-3 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>850 162,67 €</b>	<b>894 748,54 €</b>	<b>789 049,99 €</b>	<b>900 574,11 €</b>	<b>111 524,12 €</b>
042- Amortissements/cessions	603 209,04 €	644 129,61 €	644 680,65 €	694 977,96 €	50 297,31 €
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>603 209,04 €</b>	<b>644 129,61 €</b>	<b>644 680,65 €</b>	<b>694 977,96 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 453 371,71 €</b>	<b>1 538 878,15 €</b>	<b>1 433 730,64 €</b>	<b>1 595 552,07 €</b>	<b>161 821,43 €</b>

### LES DEPENSES

#### Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 479 732.15 € (+ 48.42 % par rapport au CA 2020)

Les principales évolutions de postes sont les suivantes :

- + **94 487 €** sur le poste 6228. Suite à la crise sanitaire, interdiction dès avril 2020 d'épandre les boues. Obligation que ces boues soient déshydratées à très haute température. Cette nouvelle mesure sanitaire a donc engendré une augmentation entre 2020 et 2021 de + 94 487 € dont 41 363 € qui concernent les mois d'août, octobre et décembre 2020 facturés sur l'exercice 2021. L'agence de l'eau participe à ce traitement à hauteur de 50 % jusque fin 2021. Ces aides ne seront pas reconduites en 2022.
  - + **16 515 €** d'augmentation de fluides (*titre EDF en remboursement déduit pour 6 110 €*) - le poste qui a augmenté le plus concerne l'énergie de la station de transit de Mirecourt : deux raisons à cela : 674 583 kwh contre 616 505 kwh en 2020 : + 58 078 kwh et un ancien contrat arrivant à échéance au 31/12/2020 où les tarifs étaient très avantageux. Nouveau contrat souscrit pour l'année 2021 : moyenne de + 5 centimes d'euros par kwh – ce site est repris dès le 1/1/2022 par un nouveau prestataire cf au marché Energie. L'année 2021 a enregistré des pluies plus abondantes qu'en 2020 avec comme conséquence un fonctionnement plus important des pompes de relevage.
  - + **16 911 €** sur le poste entretien des stations (fauchage, désherbage..) et plus de vidanges des fosses septiques.
  - + **12 432 €** frais d'études et recherches.
  - + **11 042 €** de produits de traitement
  - + **8 000 €** d'honoraires, dont une convention signée avec un cabinet spécialisé en fiscalité afin de récupérer partiellement la TICFE sur les factures d'électricité de la station de Mirecourt. Nouvelle dépense en 2021 d'un montant de **11 279 €** pour la rémunération due envers ce cabinet sur les exercices 2018 et 2019
- 
- - **9 900 €** en moins sur les interventions des réseaux

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## **Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant de 247 395.52 € (- 6.09 % par rapport au CA 2020)**

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent cette baisse sont liées au transfert d'un agent vers le budget principal.

## **Chapitre 65 Charges de gestion courante d'un montant de 19 769.45 € (+36.95 % par rapport au CA 2020)**

Ces dépenses sont principalement constituées par la contribution au SDANC (Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif) et aux redevances admises en non-valeur.

+ 1 860 € envers le SDANC en 2021 car nouvelle compétence déléguée au SDANC dès 2021 : contrôle des réhabilitations ANC

+ 2 041 € de nouvelles dépenses envers le Conseil Départemental. Convention signée pour 2021-2022-2023 pour un service d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration.

## **Chapitre 014 Atténuation de produit d'un montant de 82 365 € (-19.05 % par rapport au CA 2020)**

Ces dépenses sont constituées par le reversement de la redevance de modernisation à l'agence de l'eau. Les versements à l'AE sont effectués sur les encaissements réels et déduction des annulations de titres et ou admission en non valeur car créance éteinte.

## **Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 64 335.19 € (-4.73 % par rapport au CA 2020)**

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts.

## **Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 19 76.80 € (-81.44 % par rapport au CA 2020)**

Ces dépenses sont constituées principalement par des annulations de titres sur exercices antérieurs. En 2020, dépense exceptionnelle de 6 562 € d'intérêts moratoires payés pour le marché BONINI.

## **Chapitre 68 Provisions d'un montant de 5 000 €**

Ces dépenses sont constituées par des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

<b>TOTAL DEPENSES REELLES 2021 : 900 574.11 €</b>
---

## **Chapitre 042 Amortissements d'un montant de 694 977.96 €**

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

<b>Soit un TOTAL des dépenses de Fonctionnement 2021 de 1 595 552.07 euros</b>
--

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
<b>70 Produit des services du domaine</b>	990 967,91 €	944 702,99 €	1 024 623,68 €	1 011 875,17 €	- 12 748,51 €
<b>74 Dotations et participations</b>	313 056,45 €	320 987,92 €	250 474,51 €	199 287,20 €	- 51 187,31 €
<b>75 Autres produits gestion courante</b>	2 452,00 €	2 367,34 €	2 521,37 €	5 193,98 €	2 672,61 €
<b>77 Produits exceptionnels</b>	76,89 €	12 829,14 €	4 256,43 €	114 463,34 €	110 206,91 €
<b>78-7815-Reprise provision semi budgétaire</b>	0,00 €	7 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €	- 3 000,00 €
<b>O13 Atténuation de charges</b>	13 066,97 €	13 553,12 €	3 572,08 €	13 488,02 €	9 915,94 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 319 620,22 €</b>	<b>1 301 440,51 €</b>	<b>1 293 448,07 €</b>	<b>1 349 307,71 €</b>	<b>55 859,64 €</b>
O42- subventions transférées/cessions	185 270,41 €	216 861,17 €	218 631,69 €	232 428,79 €	13 797,10 €
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>185 270,41 €</b>	<b>216 861,17 €</b>	<b>218 631,69 €</b>	<b>232 428,79 €</b>	
<b>Excédent : 002 N-1</b>	1 268 989,29 €	1 320 508,21 €	1 299 931,74 €	1 378 280,86 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 773 879,92 €</b>	<b>2 838 809,89 €</b>	<b>2 812 011,50 €</b>	<b>2 960 017,36 €</b>	

### Chapitre 70 Produits des services du domaine d'un montant de 1 011 875,17 € (- 1.24 % par rapport au CA 2020)

Ces recettes sont constituées des redevances, de la contribution des communes pour la gestion des réseaux unitaires et des produits de dépotage et contrôles de conformité. La perte financière de 5 949 € entre 2021 et 2020 « poste redevance d'assainissement » provient de la prise en compte des recettes liées aux usagés non raccordés et donc passibles de la taxe d'assainissement imputée dès 2021 sur le compte dédié à ces encaissements spécifiques « chapitre 77–article 7711 pour 11 388,45 €. (Cette taxe figurait avant 2021 sur le compte 70611)

### Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations d'un montant de 199 287,20 € (- 20.44 % par rapport au CA 2020)

Ces recettes sont constituées par les primes d'épuration de l'agence de l'eau : (37 0302 €) et par la facturation des effluents rejetés envers les industriels Elivia et à l'hôpital Ravenel (162 257,20 €).

La perte financière entre 2021/2020 de - 51 187 € est liée à une baisse des effluents rejetés par Elivia/Ravenel et au recul des montants des primes d'épuration de l'agence de l'eau.

### Chapitre 75 Autres produits de gestion courante d'un montant de 5 193,98 € (+106 % par rapport à 2020)

Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants et d'une participation en 2021 envers les industriels Elivia et CHU Ravenel sur les mesures de contrôles des rejets analysés par la société IRH : une participation de 1 552,50 € HT chacun.

### Chapitre 77 Produits exceptionnels d'un montant de 114 463,34 €- soit + 110 206,91 € par rapport à 2020

Dès 2021, les recettes liées à la taxe d'assainissement et/ou taxe majorée d'assainissement sont inscrites sur le compte dédié « 7711 » pour un montant total de 11 388,45 € :

10 815,73 € de taxe d'assainissement (56 usagers)

572,72 € de taxe majorée d'assainissement (6 usagers)

Dès qu'un usagé est raccordable au réseau, il dispose d'un délai de deux ans pour se raccorder. Il est donc soumis au paiement d'une taxe pour immeuble raccordable et qui est équivalente à la redevance

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

d'assainissement sans TVA. Lorsque le délai des 2 ans est expiré, l'utilisateur non raccordé est d'office assujéti au règlement d'une pénalité, soit plus du double.

Impact de la convention signée avec un cabinet spécialisé dans la fiscalité : reversement d'une partie de la TICFE des factures EDF de la Station de Mirecourt pour un montant total de **32 226 €**

2018 : versement de 16 819 € contre 35 % payé au cabinet soit 5 886.65 € - gain = 10 932 €

2019 : versement de 15 407 € contre 35 % payé au cabinet soit 5392.45 € - gain = 10 014 €

L'Agence de l'eau a participé pour l'hygiénisation des boues en compostage depuis sa mise en place soit une aide totale perçue en 2021 de 54 341 € contre 94 487 € de dépenses - **charge nette de 40 146 €**.

## **Chapitre 78 Reprise sur provisions d'un montant de 5 000 €**

Ces dépenses sont constituées par la reprise des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

## **Chapitre 013 Atténuations de charges d'un montant de 13 488.02 €**

Ces recettes sont constituées par les remboursements des mises à disposition de personnels, par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents et par les subventions aux emplois aidés.

<b>TOTAL RECETTES REELLES 2021 : 1 349 307.71 €</b>
---

*Soit un excédent des opérations réelles de 448 733.60 euros (recettes réelles - dépenses réelles)*

## **Chapitre 042 Amortissements des subventions pour un montant de 232 428.79 €**

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

<b>Soit un déficit des opérations d'ordres de 462 549.17 euros</b>
--

(= 694 977.96 € de dépenses d'ordres - 232 428.79 € de recettes d'ordres)

<b>RESULTAT COMPTABLE 2021 de FONCTIONNEMENT : - 13 815.57 euros lié au déficit des opérations d'ordre «amortissements/subventions» - cela génère une ressource interne d'investissement mais également une charge de fonctionnement non négligeable notamment pour l'équilibre du budget où la principale ressource est la redevance d'assainissement.</b>
---

<b>RESULTAT DE CLOTURE de FONCTIONNEMENT 2021 de 1 364 465.29euros</b>
--

=

**Excédent de fonctionnement reporté 2020 (Chapitre 002) de 1 378 280.86 €**

+

**Résultat comptable 2021 de - 13 815.57 €**

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## 2. Niveau d'épargne du BUDGET ASSAINISSEMENT

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Epargne de gestion	534 414,77 €	545 858,13 €	478 528,30 €	571 930,45 €	513 068,79 €
Epargne brute	466 766,77 €	469 457,55 €	406 691,97 €	504 398,08 €	448 733,60 €
<b>Epargne nette</b>	<b>354 496,84 €</b>	<b>330 603,19 €</b>	<b>263 771,81 €</b>	<b>357 255,04 €</b>	<b>320 280,49 €</b>

- L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

## 3. La section d'investissement

### LES DEPENSES

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021	REALISES 2021
16 Emprunts	128 454,00 €	128 453,11 €
O20 dépenses imprévues	78 950,82 €	0,00 €
20-21-23 : Dépenses votées par opération	2 326 432,94 €	116 501,42 €
Dépenses hors opération équipement	1 149 844,00 €	19 695,00 €
45 –Dépenses pour compte de tiers	485 648,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>4 169 329,76 €</b>	<b>264 649,53 €</b>
O40 Subventions transférables d'équipement	232 429,00 €	232 428,79 €
041- Opérations patrimoniales	1 924 700,00 €	1 924 676,74 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>2 157 129,00 €</b>	<b>2 157 105,53 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 326 458,76 €</b>	<b>2 421 755,06 €</b>

### Chapitre 16 Emprunts et dettes d'un montant de 128 453.11 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

### Dépenses d'investissements réalisées en 2021 pour 136 196.42 €

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 50 103.24 € pour les travaux d'assainissement Halles et Frairain ;
- 39 125.31 € solde des travaux Bouxières, Bettegney et Regney ;
- 17 490 € pour les travaux entre la rue Carnot et le pont du saucy à Dompaire ;
- 15 720.66 € pour les travaux rue Pierre Enel ;
- 5 377.34 € pour l'acquisition de logiciels et de matériel informatique ;
- 4 478.55 € pour l'acquisition de 2 pompes submersibles pour la station de Mirecourt ;
- 2 006.37 € dont 1 887 € contrôle conformité à Lamerey et 119.37 € contrat pluriannuel chaudière station.
- 1 194.95 € pour un poste à souder ;
- 700 € de mobilier de bureau.

On constate un faible taux de réalisation de la section investissement par rapport aux prévisions car les marchés pour les travaux de Marizot et Domvallier ont été notifiés en fin d'année pour un montant total de 1 383 704.65 € (contre 707 840 € de subventions de solde de l'Agence de l'Eau à percevoir pour ces travaux).

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

**TOTAL DES DEPENSES REELLES 2021 : 264 649.53 euros**

**Chapitre 040 Subventions transférables d'équipements d'un montant de 232 428.79 €**

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes de fonctionnement au chapitre 040.

**Chapitre 041 Opérations patrimoniales d'un montant de 1 924 676.74 €**

Constituées par le transfert de l'Opération des travaux Bouxières, Regney et Bettegney afin de l'intégrer dans l'actif immobilisé.

**Soit un TOTAL des dépenses d'Investissement 2021 de  
2 421 755.06 €**

## LES RECETTES

RECETTES	BP 2021	REALISES 2021
13-Subventions liées aux investissements	1 469 146,60 €	595 303,38 €
45 Opérations pour compte de tiers	637 488,49 €	151 840,50 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 106 635,09 €</b>	<b>747 143,88 €</b>
O40 - Amortissement des biens	694 978,00 €	694 977,96 €
041- Opérations patrimoniales	1 924 700,00 €	1 924 676,74 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>2 619 678,00 €</b>	<b>2 619 654,70 €</b>
<b>001 Excédent d'investissement n-1</b>	<b>469 101,81 €</b>	<b>469 101,81 €</b>
O21 Virement section Fonctionnement.	1 131 043,86 €	0,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 326 458,76 €</b>	<b>3 835 900,39 €</b>

**Chapitre 13 Subvention d'investissement d'un montant de 595 303.38 €**

Ces recettes sont principalement constituées par :

- **349 560 €** pour les travaux d'assainissement de Maziroit et **126 600 €** pour ceux de Domvallier : 50 % d'acomptes de l'Agence de l'Eau (marchés notifiés et reportés sur 2022)
- **172 065.95 €** solde de l'opération ANC tranche 3 (communes de Racécourt, Hennecourt, Damas, Bettegney, Gugney aux Aulx, Blainville et Begnécourt)
- **52 149.19 €** solde de l'opération Bouxières, Bettegney et Regney ;
- **30 000 €** de participation demandée à ELIVIA sur les investissements de la station en 2020 ;
- **12 576.57 €** de participation pour assainissement collectif sur parcelles ZD 143-144 -145 rue des Meuniers à Ambacourt
- **4 192.17 €** de participation pour assainissement collectif sur parcelle AX 102 rue Pierre Enel à Mirecourt.

**TOTAL RECETTES REELLES 2021 : 747 143.88 euros**

Soit un résultat des opérations réelles de + 482 494.35 euros (*recettes réelles - dépenses réelles*)

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Opérations d'ordre : 2 619 654.70 € dont amortissements des bien d'un montant de 694 977.96 et  
1 924 676.74 € d'opérations patrimoniales = à la section investissement dépenses

<p><b>Soit un TOTAL des recettes d'investissement 2021 de</b>  <b>3 835 900.39 euros</b>          =          Recettes réelles de 747 143.88 euros          +          Opérations d'ordres de 2 619 654.70 euros          +          Excédent d'investissement N-I de 469 101.81 €</p>
---

#### 4. La dette du BUDGET ASSAINISSEMENT

EMPRUNT	MONTANT DU PRÊT	DUREE	DATE DEPART	DATE DE FIN	TAUX FIXE	CAPITAL 2021	INTERET 2021	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2021
STATION ET ASSAINISSEMENT JUVAINCOURT	225 000,00 €	20 ANS	31/01/2015	31/10/2034	3,6	9 714,98 €	6 115.3 €	163 770,48 €
STATION ET ASSAINISSEMENT PUZIEUX	276 184,00 €	12 ANS	31/03/2016	31/12/2027	1,32	22 840,54 €	2 083.58 €	143 548,63 €
TRX ASST SUR 6 COMMUNES ex-CCSD	1 549 000,00 €	25 ANS	31/10/2013	31/07/2038	3,68	50 324,21 €	44 773.99 €	1 185 088,14 €
TRX ASSAINISSEMENT programme 2017	1 000 000,00 €	20 ANS	01/04/2018	31/12/2037	1,38	45 573,38 €	11 729.26 €	821 413,61 €
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>128 453,11 €</b>	<b>64 702.13 €</b>	<b>2 313 820,86 €</b>

**La capacité de désendettement (=encours de dette / épargne brute) serait de 5.15 années.**

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

#### 5. Redevances d'assainissement collectif pour l'année 2021

- 1,30 €HT/m<sup>3</sup> d'eau facturé au redevable par le service des eaux pour les communes de Ambacourt, Hymont, Juvaincourt, Mattaincourt, Mirecourt, Poussay, Puzieux, Ramecourt et des redevables de l'Aéropôle Sud Lorraine (communes issues de l'ex-communauté de communes du Pays de Mirecourt) ;
- 2,27 €HT/m<sup>3</sup> d'eau facturé au redevable par le service des eaux pour les communes de Dompaire, Madame et Lamerey (Lamerey), Velotte et Taignecourt (Velotte), Circourt, Madegney, Ville sur Illon, Regney, Bouxières aux Bois et Bettegney Saint Brice (communes issues de l'ex-communauté de communes du Secteur de Dompaire) ;
- 1,30 €HT/m<sup>3</sup> d'eau facturé au redevable par le service des eaux + 35 euros de part fixe, pour la commune de Rancourt ;